

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

**Vendredi 19 juin 2026 à 19h30,
au grand auditoire de l'AGROSCOPE à Changins s/Nyon**

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences à l'entrée.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20.06.2025.
3. Transition énergétique du parc immobilier, présentations d'Impact Living : :
 - a) Point de situation des rénovations terminées (Gland 3, Nyon 6)
 - b) Présentation Projets rte de Tattes d'Oie (Nyon 1), ch. de Bourgogne (Nyon 5).
4. Communications de l'Administration, rapport annuel du comité.
5. Point de situation sur les hypothèques de la Caisse de pensions des CFF, présenté par Madame Gaillard (Senior Conseillère, clientèle Entreprises à la CP CFF)
6. Rapports de l'organe de révision et de la commission de gestion.
7. Présentation des comptes de l'exercice 2025.
8. Présentation du budget pour l'exercice 2026.
9. Acceptation et votes de décharge :
 - a) Rapport de l'Organe de révision et de la Commission de contrôle
 - b) Comptes, exercice 2025
 - c) Budget, exercice 2026.
10. Elections statutaires :
 - a) élection du comité
 - b) élection à la présidence
11. Propositions individuelles

*Nous rappelons que toute proposition individuelle d'intérêt général est à faire par écrit au bureau de la coopérative, au plus tard 60 jours avant l'Assemblée générale.
(A cet effet, la date de la présente assemblée a été communiquée à chacun en décembre 2025 lors de l'envoi du PV de l'AG du 20.06.2025).*
12. Divers.

Les participants à l'assemblée générale voudront bien se munir de la carte de membre ci-jointe. Le sociétaire qui se ferait représenter (statuts art. 25 alinéa 1) remettra cette carte dûment signée à son mandataire. Rappel : 1 membre ne peut pas représenter plus de 2 voix (statuts art. 25 alinéa 2). **Veillez ne pas choisir les membres du comité pour vous représenter !**

Nota : conformément aux articles 856 du CO et 24.4 des statuts, les comptes, le budget et le rapport de l'organe de contrôle sont déposés au siège de la société. Sur demande, chaque membre recevra gratuitement une copie du compte d'exploitation, du bilan et du budget.